

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES :

Le conseil d'arrondissement, a adopté le 6 février 2018 un premier projet de résolution numéro **PP18-14001** intitulé : «Accorder, par résolution, une dérogation aux usages prescrits afin de permettre l'occupation du 2^e étage du bâtiment sis 8495, 8e avenue, à des fins d'activités communautaires et socioculturelles, et ce, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003).»

L'objet du projet de résolution est à l'effet d'autoriser l'aménagement d'une salle dédiée à des activités communautaires et socioculturelles au 2^e étage du bâtiment situé au 8495, 8^e avenue, et ce, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003).

Ce projet déroge aux dispositions de l'article 119 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283).

Ce projet vise la zone 0255 qui se situe entre les 8^e et 10^e avenues et les rues Denis-Papin et Deville.

1. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), ce premier projet de résolution fera l'objet d'une assemblée publique le **15 février 2018 à 18 h** au 405, avenue Ogilvy, salle 200 à Montréal.
2. Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil qu'il désigne, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désireront s'exprimer sur le sujet.
3. Ce projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.
4. Le projet de résolution et un plan des zones visées sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement, située 405, avenue Ogilvy, bureau 100, aux heures habituelles d'ouverture.

Fait à Montréal, le 7 février 2018

La secrétaire d'arrondissement,
Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.